

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE GUY MOQUET

Du jeudi 08 novembre 2018

Étaient présents:

M. COQUARD, Directeur

Les enseignants, Mmes BOUCHOT, GUILLOU, PASCUAL, DAUMONT, PROVOST, CASTELHANO, TOANEN, PARADIS, HERCBERG, BOURNAS, BONIN, HERVE, LEONARD et DUPONT
M CHEVILLON

Mme DELANNET, Maire-Adjointe déléguée à la vie scolaire

Mme CARRIERE, DGAS enfance, éducation, jeunesse

Les représentants élus des parents d'élèves, Mmes FROHLIN, JEAN, COEURDEVEY, WANHAM, DUCHASSEINT, ABADIE, BENADJEMIA, GENE, LEBREUILLY, GARNIER et REISSE

Ms. SAMAMA et CHAINEY

Selon l'ordre du jour, les points suivants ont été abordés:

1-Règlement Intérieur

Le règlement intérieur de l'école est modifié suite aux changements d'horaires et à la promulgation de la loi interdisant le téléphone portable (précisions au sujet des modalités de confiscation et de restitution)

Ce règlement, conforme à la circulaire n°2014-088 du 9 juillet 2014 est voté à l'unanimité.

Il sera signé par tous, parents et enfants.

2-Effectif et Structure

L'école comporte 15 classes :

✧ 2 GS de Maternelle : 27 / 27 élèves

✧ 3 CP : 25 / 26/ 26 élèves

✧ 3 CE1: 24 / 25 / 26 élèves

✧ 2 CE2 : 26 / 27élèves

✧ 1 CE2/CM1 : 22 élèves

✧ 2 CM1 : 26 / 28 élèves

✧ 2 CM2: 28/ 30 élèves

Au total, l'établissement accueille 393 élèves.

3-Coopérative scolaire: bilan financier

La coopérative scolaire constitue au plan juridique une section locale de l'association départementale OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) dont la présidente est Mme l'Inspectrice d'Académie.

Elle participe au projet éducatif.

Tout l'argent qui transite dans l'école est inscrit sur les registres de comptabilité de la coopérative.

Par décision du Conseil des Maîtres, chaque enseignant gère les fonds récoltés dans sa propre classe sous la responsabilité du mandataire. Ainsi, les fonds récoltés dans une classe servent aux enfants de cette classe.

La Commission de contrôle des Comptes donne quitus de la gestion après examen du compte-rendu financier statutaire. Le quitus est signé par 2 enseignants et 2 parents élus (Mme Abadie et M Samama en 2018)

Le total de l'actif est de 2941,95 € au 01/09/18

4-plan mercredi

Ce plan vise à développer une offre éducative périscolaire de qualité le mercredi avec l'aide des services de

l'état, des CAF et des associations partenaires en complémentarité avec l'école.

Cette offre doit être intégrée dans un projet éducatif territorial.

Les activités périscolaires mises en place en prolongement du service public de l'éducation visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

5-Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S. pour permettre aux équipes éducatives:

-de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours

-d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités

(B.O. n°3 du 30/05/2002 circulaire n° 2002/119 du 29/05/2002 relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs)

objectifs du PPMS:

-assurer la sécurité des élèves et des personnels

-aider à gérer la crise dans l'école

-organiser la répartition des missions

-appliquer les directives des autorités

Le premier exercice annuel de simulation "attentat intrusion" aura lieu au mois de décembre et une information aux familles avec rappel des consignes sera distribuée à tous les élèves.

6-calendrier

Spectacle mettant en scène tous les élèves de l'école à la Scène Watteau **le samedi 08 juin 2019**
avec pour thème:"Les villes lumière"

7- Travaux

Travaux prévus fin 2018:

-fourniture et pose de tringles à rideaux dans les classes 4, 5, 6 et 7

-fourniture et pose de protect wall en soubassement dans le préau

Les travaux d'aménagement de la cour prévus pour la Toussaint; plantation d'arbres (frênes, chêne et cerisiers du japon), suppression des jardinières et création d'espaces de convivialité sont reportés aux vacances de Février.

Les parents demandent que les frênes soient remplacés par une autre essence moins allergénique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Directeur M. Coquard